

TABLE DES MATIÈRES

La Fédération des cégeps	1	En parallèle	8	Forum des directeurs généraux et	10
Rapport du président-directeur général	2	Négociation des conventions collectives:		des directrices générales	13
En 2003-2004, des actions concordantes		dépôt des offres patronales	8	Forum des présidents et des présidentes	1.0
dans la perspective du Forum sur l'avenir de		Le financement : une légère amélioration	8	de conseil d'administration	14
l'enseignement collégial	4	Les plans de réussite des collèges:		Commissions permanentes	14
Une première mise au jeu : la Fédération		une analyse prospective	9	 Commission des affaires pédagogiques 	
des commissions scolaires du Québec réclame l'abolition des cégeps	4	L'accessibilité financière aux études.		(CAP)	14
	4	une préoccupation des collèges	9	 Commission des affaires étudiantes 	
La réponse au rapport Bédard : une étude convaincante pilotée par M. Pierre Fortin	5	Des événements qui témoignent		(CAE)	14
	J	du dynamisme des cégeps	10	 Commission des affaires de la 	
Commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement		Un colloque pour mieux outiller		formation continue (CAFC)	15
des universités : pour une harmonisation		les gestionnaires	10	 Commission des affaires matérielles 	
collèges-universités	5	Rayonnement professionnel de la Fédération		et financières (CAMAF)	15
Les universités proposent l'harmonisation		des cégeps	11	 Commission des affaires de relations 	
des parcours de formation avec le modèle	<u></u>	Structure de la Fédération des cégeps	12	du travail et de ressources humaines	
continental	6	Organigramme	12	(CARTRH)	15
Un cahier d'orientations soumis au débat	6				
Une vision dynamique et cohérente		Conseil d'administration	13	Organismes partenaires de la Fédération	
du cégep de l'avenir	7			des cégeps	16

Cette publication peut être consultée sur le site Internet de la Fédération des cégeps à l'adresse suivante : www.fedecegeps.qc.ca

Fédération des cégeps

500, boulevard Crémazie Est Montréal (Québec) H2P 1E7 Téléphone: (514) 381-8631 Télécopieur: (514) 381-2263 comm@fedecegeps.qc.ca

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec 4° trimestre 2004



LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS

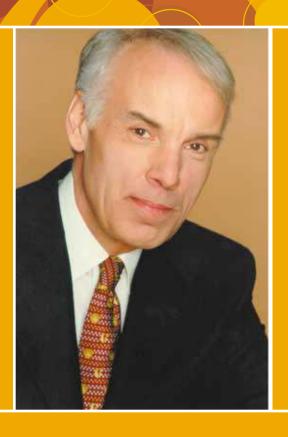
La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 pour promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel des cégeps auprès de leurs interlocuteurs — les instances gouvernementales, les organismes du milieu de l'éducation et du monde du travail, les groupes sociaux, les médias et le grand public —, favorise la concertation, l'échange d'expertises, l'expression et l'adoption de positions communes, et représente ses membres lors de la négociation des conventions collectives.

La Fédération diffuse de l'information auprès de ses membres, de ses partenaires et des médias, et offre aux établissements du réseau collégial public un ensemble de services professionnels en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'affaires juridiques, de négociation et de relations de travail.





UN TOURNANT DÉCISIF



L'année 2003-2004 demeurera, dans mon esprit. une étape marquante de la jeune histoire du réseau collégial public, au même titre que 1993 et sa réforme collégiale sont aujourd'hui perçues comme un moment charnière de l'évolution des cégeps. À une différence près, toutefois, et elle est de taille. Les débats qui se sont déroulés avant et pendant le Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial de juin dernier ont en effet interpellé plus lourdement que iamais la Fédération et les établissements du réseau autour d'une remise en question de l'existence même du modèle collégial. Ce qui devait se présenter comme une « réflexion en profondeur sur les cégeps », basée en grande partie sur les pistes de développement mises de l'avant par les collèges eux-mêmes dans le plan Le cégep, une force d'avenir pour le *Québec* publié en février 2003 — reprises dans leurs grandes lignes dans la plateforme du Parti libéral du Québec —, s'est plutôt révélé un terreau fertile à des prises de position pour le moins surprenantes de la part de nos partenaires des réseaux de l'éducation, qui réclamaient essentiellement l'abolition des collèges.

Forts de la démarche de réflexion amorcée avec le plan de développement, nous étions très bien outillés pour rappeler toute l'importance du rôle du cégep dans le développement social, culturel et économique du Québec d'hier et d'aujourd'hui, et pour proposer des orientations visant à l'amener à servir encore mieux, demain, les étudiants et les étudiantes, le Québec et ses régions. Le contexte particulier de cette dernière année, auquel la commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités est également venue contribuer, a finalement donné lieu à une grande mobilisation des collèges et à une multitude de travaux qui nous ont amenés à faire un grand pas en avant sur la voie d'une redéfinition du cégep.

Un cégep plus autonome et plus solidement ancré dans l'enseignement supérieur, c'est ce que nous avons défendu à l'occasion du grand rendez-vous de juin à Québec. Un modèle dont les composantes ont préalablement été soumises à la consultation dans tous les collèges, à travers la publication d'un cahier d'orientations, et qui ont fait l'objet de présentations auprès d'un grand nombre d'acteurs du réseau collégial public.

2

DANS L'ÉVOLUTION DES CÉGEPS

À l'issue de ce forum où tout était à nouveau « sur la table » — ce qui a amené un grand nombre de Québécois et de Québécoises à manifester leur attachement à cette institution qu'est le cégep —, nous avons constaté avec enthousiasme que le ministre de l'Éducation a prêté une oreille attentive à nos recommandations. Lors de son discours de clôture, il a évoqué sept zones d'évolution qui guideront ses travaux au cours des prochains mois et qui devraient déboucher sur des actions concrètes sur le terrain. Nous serons là pour faire valoir le point de vue des collèges auprès du ministre, à la lumière de nos propres pistes de développement.

Dans un esprit renouvelé de collaboration, nous travaillerons également, au cours des prochains mois, à réduire toute distance qui pourrait nous séparer des commissions scolaires et des universités avec lesquelles nous entretenions par le passé des relations fructueuses. Dans le contexte actuel, il m'apparaît incontournable que les trois réseaux de l'éducation unissent leurs efforts pour favoriser le meilleur arrimage qui soit entre les formations que nous offrons.

Par ailleurs, la concrétisation des zones d'évolution du ministre et des pistes de développement mises de l'avant par les collèges est indissociable du climat qui régnera dans nos établissements. Toute réforme des cégeps devrait susciter l'engagement de la communauté collégiale dans son ensemble et, dans cette perspective, il faudra faire en sorte de réunir autour d'une même table, à l'intérieur d'un débat plus large, les personnes concernées par ces changements.

La question du financement du réseau collégial prendra également une place importante parmi nos actions de la prochaine année. Si c'est avec un certain soulagement que nous avons accueilli le dernier budget du Québec, parce qu'il permettait essentiellement l'absorption de la hausse des coûts de système de notre réseau, il demeure que les sommes octroyées sont nettement insuffisantes pour offrir aux collèges la possibilité de se développer en accord avec les besoins des étudiants, de la population et des entreprises. Il faut se rappeler à cet égard que 5 millions de dollars seulement ont été destinés à du développement dans les collèges, sur un budget d'environ 1,4 milliard.

En définitive, si le bilan de la dernière année laisse entrevoir des avancées importantes pour les cégeps, qui ont su faire valoir le caractère essentiel de leur contribution au progrès de la société québécoise, il est clair que la prochaine année sera tout aussi déterminante. Des mesures pour faire évoluer le collégial seront annoncées par le ministre de l'Éducation, et l'engagement de la communauté collégiale dans l'intégration et la mise en œuvre de ces changements deviendra rapidement un enjeu important, tout comme le sera le temps nécessaire pour concrétiser cette réforme dans les collèges.

Dans un tel contexte, la Fédération mènera des actions soutenues pour défendre et faire comprendre les orientations retenues par les collèges dans le but de mettre sur pied le cégep de l'avenir, un cégep qui soit et demeure dans les années à venir un élément dynamique de l'évolution de nos jeunes et de notre société dans son ensemble.

Le président-directeur général,

Gaëtan Boucher

EN 2003-2004, DES ACTIONS CONCORDANTES



Sur la base des orientations adoptées par les cégeps dans le plan de développement *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, la Fédération a coordonné la mise en œuvre d'un vaste plan de match, articulé autour de travaux de fond, de recherches et d'études, d'activités de communication et de relations avec le gouvernement et les partenaires. Elle a suscité la réflexion d'une multitude d'acteurs issus des établissements du réseau et assumé la rédaction de documents qui demeureront des objets de référence en vue de l'engagement de l'enseignement collégial sur la voie d'une évolution correspondant aux besoins d'avenir du Québec.

Pour appuyer l'ensemble de ces travaux et orienter les débats, elle a mené des recherches et des études portant notamment sur l'appartenance à l'enseignement supérieur dans d'autres provinces et dans certains États américains, et sur les grandes tendances en enseignement supérieur en Amérique du Nord et dans les pays de l'Union européenne. D'autres réflexions ont eu pour objet les DEC à durée variable, l'organisation scolaire, la réussite, le financement de la formation continue, la gouvernance, l'imputabilité et la reddition

ENTRE L'ANNONCE PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DE LA TENUE D'UNE « RÉFLEXION EN PROFONDEUR SUR LES CÉGEPS », LORS DE L'ÉTUDE DES CRÉDITS LE 10 JUILLET 2003, ET CE QU'ON AURA FINALEMENT DÉSIGNÉ COMME LE FORUM SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL DES 9 ET 10 JUIN 2004, LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS A PRINCIPALEMENT CONCENTRÉ SES EFFORTS SUR L'ÉLABORATION DE POSITIONS RÉSEAU EN VUE DE CETTE CONSULTATION SUR LES COLLÈGES.

de comptes, entre autres. Au total, dans la perspective du forum, 14 comités ont été formés, 60 personnes issues de 35 cégeps ont mené des travaux, et les résultats de ces travaux ont fait l'objet de plus de 10 jours de débats en assemblée générale.

Conformément à son plan de match, la Fédération a mené des opérations de relations publiques à différentes étapes clés, avant, pendant et après le forum, et entretenu un nombre important de relations avec des partenaires — à travers un mécanisme de liaison, notamment — et avec le gouvernement. La Fédération a par ailleurs été appelée à agir en lien avec d'autres événements, qui ont également nourri ses travaux en vue du forum.

UNE PREMIÈRE MISE AU JEU : LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC RÉCLAME L'ABOLITION DES CÉGEPS

Le 28 novembre 2003, sur la base d'un rapport qu'elle avait elle-même commandé à un consultant, M. Denis Bédard, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a lancé le débat en proposant essentiellement l'abolition de la formation préuniversitaire au cégep et l'intégration de la formation professionnelle et de la formation technique au sein d'établissements placés sous la responsabilité des commissions scolaires.

La Fédération des cégeps a vivement répliqué, le jour même et dans les jours suivants, en affirmant que le rapport Bédard présentait une vision tronquée de l'éducation et une analyse financière erronée, et qu'il témoignait d'une profonde méconnaissance du cégep. Elle a démontré que l'affirmation selon laquelle il y aurait trop d'étudiants dans le système d'éducation était indéfendable et que, contrairement à ce que prétendait la FCSQ, la prolongation des études collégiales n'occasionnait pas de dépenses supplémentaires pour l'État. Enfin, elle a signalé que la réforme proposée par le rapport Bédard ne pourrait en aucun cas se faire « à coût zéro ».

DANS LA PERSPECTIVE DU FORUM SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

LA RÉPONSE AU RAPPORT BÉDARD : UNE ÉTUDE CONVAINGANTE PILOTÉE PAR M. PIERRE FORTIN

Dans la foulée de cette sortie de la FCSQ, la Fédération des cégeps a commandé une étude à M. Pierre Fortin, professeur au Département des sciences économiques de l'UQÀM, qui s'est adjoint la collaboration de M. Marc Van Audenrode, professeur au Département d'économique de l'Université Laval, et de Mme Nathalie Havet, chercheure au Groupe d'analyse de Montréal.

Publiée le 21 avril 2004, à l'occasion d'une conférence de presse. l'étude L'apport des cégeps à la société québécoise relevait les erreurs et les omissions du rapport Bédard et soulignait notamment que le cégep agit comme véritable antidote au décrochage en amenant plus de jeunes qu'ailleurs au Canada à obtenir un diplôme postsecondaire. Le taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire est en effet de 69 % au Québec contre 63 % en Ontario, 61 % dans les provinces de l'Atlantique et 54 % dans l'Ouest du pays. L'étude indiquait par ailleurs que la création du cégep a permis de lutter contre les inégalités sociales au Québec, puisque le passage quasi obligé au niveau postsecondaire a eu une incidence positive sur la répartition des revenus: le taux d'emploi des jeunes a effectivement augmenté de 15 % et leur rémunération, de 11%. Quant à la proposition d'abolir le secteur préuniversitaire, l'étude précisait qu'elle coûterait au minimum 170 millions de plus par année à la société québécoise et aurait pour conséquence de faire augmenter le montant global des droits de scolarité et d'inscription universitaires.

Sur la base de leur analyse, les trois chercheurs concluaient que « ce n'est pas le Québec qui devrait envisager d'importer le système canadien, mais le Canada qui devrait envisager d'importer le système québécois ». De nombreuses suites ont été données à cette étude et ses conclusions, largement reprises dans les médias. L'auteur, M. Pierre Fortin, a été invité à traiter de la question sur plusieurs tribunes et la crédibilité de son étude a été abondamment soulignée, notamment par M. Joseph Facal, sur les ondes de Radio-Canada, par M. Alain Dubuc, dans La Presse et Le Soleil, et par M. Jean-Paul Gagné, dans le journal Les Affaires

COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR L'ACCESSIBILITÉ, LA QUALITÉ ET LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS : POUR UNE HARMONISATION COLLÈGES-UNIVERSITÉS

Autre événement ayant constitué un préambule au forum collégial, la commission parlementaire sur l'accessibilité, la qualité et le financement des universités, tenue au début de l'hiver 2004, s'est d'abord révélée l'occasion pour la Fédération de rappeler que les cégeps font partie de l'enseignement supérieur et qu'à ce titre, ils auraient dû compter parmi les sujets abordés lors des audiences de cette commission. Dans le mémoire *Pour un véritable partenariat en enseignement supérieur*, qu'elle a présenté devant les membres de la commission le 16 mars, la Fédération a soutenu que les cégeps et les universités doivent collaborer davantage, dans toutes les régions du Québec. La formation préuniversitaire devant être vue comme la première étape d'un parcours de cinq ans

menant à l'obtention d'un baccalauréat, elle a indiqué que les cégeps doivent être associés à la définition des programmes de premier cycle à l'université au même titre que les programmes préuniversitaires au cégep sont élaborés et révisés conjointement avec les universités. Elle a également soulevé la question des cours offerts en formation continue dans les deux réseaux, en demandant qu'on mette en place un mécanisme de concertation pour éviter les dédoublements et qu'on harmonise les modes de financement de ces formations.

Pour favoriser partout l'accès à l'enseignement supérieur, la Fédération a proposé qu'on examine différents modes de collaboration qui permettraient aux collèges d'offrir de la formation universitaire de premier cycle, un modèle qu'on retrouve dans d'autres systèmes canadiens. En réponse à des besoins de formation dans des secteurs où les exigences du marché sont particulièrement élevées, et où les programmes universitaires n'existent pas, elle a recommandé qu'on autorise les collèges à offrir des programmes technologiques de pointe conduisant à des « diplômes d'études appliquées ».

Enfin, la Fédération a signalé qu'il y a au Québec un véritable problème de financement de l'enseignement supérieur, que la responsabilité de mieux financer les réseaux incombe à l'État et que si ce dernier n'est plus en mesure d'assumer cette obligation, il doit soumettre des solutions au débat.

LES UNIVERSITÉS PROPOSENT L'HARMONISATION DES PARCOURS DE FORMATION AVEC LE MODÈLE CONTINENTAL

Remettant à son tour en question le modèle collégial, la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) a adopté en avril 2004 un mémoire dans lequel elle proposait essentiellement, au nom de toutes les universités sauf l'Université Laval. d'harmoniser les parcours de formation au Québec avec le modèle continental. Estimant que le modèle du premier cycle universitaire de quatre ans est un « standard éprouvé » et que les défis auxquels sont confrontés les établissements d'enseignement imposent un «remodelage substantiel» du système québécois d'éducation, la CREPUQ a notamment suggéré qu'on examine la possibilité que la première année du collégial préuniversitaire devienne la 12^e année du secondaire, et la deuxième année la première du premier cycle universitaire. C'est en gardant à l'esprit cette position de la CREPUQ, à laquelle elle s'opposait fermement, que la Fédération des cégeps a poursuivi ses actions et ses travaux.

Par ailleurs, la CREPUQ a également proposé que des formations professionnelles et techniques à durées variables, comprenant une composante de formation générale, soient intégrées sous la responsabilité des collèges.

UN CAHIER D'ORIENTATIONS SOUMIS AU DÉBAT

Le 15 avril 2004, la Fédération a publié, à l'occasion d'une conférence de presse, un cahier d'orientations comprenant 16 pistes pour mieux ancrer le cégep dans l'enseignement supérieur et mieux répondre aux besoins des étudiants. Un autre pas en avant a ainsi été franchi dans la réflexion qui devait mener au dépôt d'un mémoire reflétant la position des directions de collège lors du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial. Ce cahier a en effet constitué une base de discussion dans les cégeps et permis la consultation des différents acteurs du collégial. Il a également servi à nourrir les échanges entre la Fédération et des partenaires tels que l'Association des collèges privés du Québec, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), par exemple.

Parmi les propositions mises de l'avant dans le document, celle qui concernait la décentralisation des programmes d'études a constitué la pierre angulaire des quinze autres pistes. La Fédération a insisté sur la nécessité d'accorder une plus grande autonomie aux collèges, une tendance observée notamment en Amérique du Nord et dans les pays de l'Union européenne, où l'on décentralise de plus en plus les responsabilités tout en renforçant les mécanismes de reddition de comptes. Les collèges, a précisé la Fédération, veulent pouvoir élaborer, réviser et évaluer leurs programmes, émettre leurs diplômes,

fixer les conditions particulières d'admission et avoir toute latitude en matière d'organisation scolaire. Ils souhaitent aussi qu'en formation technique le nombre d'unités et la durée des programmes puissent varier. que des programmes de «diplômes spécialisés d'études collégiales » puissent être offerts et que des sanctions intermédiaires puissent reconnaître le parcours des étudiants ayant développé certaines compétences sans pour autant avoir obtenu leur DEC. La question de la formation générale, qu'on doit maintenir dans l'ensemble des programmes collégiaux tout en clarifiant et en actualisant ses finalités pour tenir compte de l'évolution de l'environnement, était également du nombre des orientations mises de l'avant dans ce cahier. S'inspirant du modèle adopté dans plusieurs systèmes nord-américains d'éducation, la Fédération a par ailleurs soumis à la discussion une orientation aux visées plus structurantes: intégrer la formation professionnelle et la formation technique sous la responsabilité des collèges.

Des orientations visant notamment l'adaptation de l'organisation du travail dans les collèges, un financement du réseau à la hauteur de 95 millions de dollars, le développement ou la consolidation de créneaux d'excellence et la réorganisation des conseils d'administration des cégeps figuraient aussi au nombre des propositions de ce document.

UNE VISION DYNAMIQUE ET COHÉRENTE DU CÉGEP DE L'AVENIR

En publiant son mémoire Les cégeps, une réussite québécoise, qui constituait en quelque sorte l'aboutissement de trois années de réflexion et de débats. la Fédération a proposé le 8 juin 2004, à la veille du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, 19 orientations pour continuer d'améliorer et actualiser le cégep. Sur la base d'une évaluation objective de l'enseignement collégial au Québec et d'une comparaison avec d'autres provinces et des États américains, elle a affirmé d'entrée de jeu que le cégep demeure la meilleure stratégie éducative pour le **Québec** et rappelé qu'on s'en inspire de plus en plus ailleurs. Un choix logique puisque c'est au Québec qu'on met le moins de temps à faire des études supérieures, que les jeunes y sont plus nombreux qu'ailleurs à poursuivre directement leurs études supérieures et que les détenteurs d'un DEC possèdent plus de connaissances et d'habiletés intellectuelles que les jeunes admis sur d'autres bases dans les universités québécoises.

Avec ce mémoire, la Fédération a recommandé au gouvernement d'accorder une plus grande autonomie aux collèges, assortie d'une reddition de comptes basée sur les résultats. Elle a proposé une gestion décentralisée des programmes afin que chaque établissement soit en mesure d'élaborer, de réviser et d'évaluer l'ensemble de ses programmes, d'émettre ses diplômes, de fixer les conditions particulières

d'admission et de compter sur une plus grande latitude en matière d'organisation scolaire. Elle a indiqué qu'on doit adapter l'organisation du travail dans les collèges, réitéré la nécessité de maintenir la formation générale dans tous les programmes d'études, tout en revoyant ses finalités, et proposé qu'on facilite le passage entre la formation professionnelle au secondaire et la formation technique au cégep en intégrant ces deux formations dans une même filière, sous la responsabilité des collèges. Une hausse du financement des collèges, en formation initiale comme en formation continue, a par ailleurs été réclamée par la Fédération.

À l'occasion de son discours de clôture du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial, le ministre de l'Éducation, M. Pierre Reid, s'est fait l'écho des propositions de la Fédération, en indiquant qu'il retenait sept zones d'évolution pour les cégeps : autonomie et diversification des collèges, développement des régions, gestion des parcours étudiants, formation générale, gouvernance et liaison entre les réseaux d'enseignement. Il a précisé que ces pistes de développement déboucheront, dès l'automne 2004, sur des orientations et des propositions d'action qui pourraient être suivies de modifications réglementaires et législatives, si nécessaire.

Des relations soutenues avec le gouvernement et les partenaires, et des activités de communication, ont été menées par la Fédération tout au long de ce forum.





EN PARALLÈLE...

SI UNE LARGE PART DES ACTIONS MENÉES PAR LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS EN 2003-2004 SE SONT INSCRITES DANS LA PERSPECTIVE DU FORUM SUR L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, DES EFFORTS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ INVESTIS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE RELATIVEMENT À UN CERTAIN NOMBRE DE DOSSIERS D'INTÉRÊT RÉSEAU.





NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES : DÉPÔT DES OFFRES PATRONALES

Siégeant au Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) avec des représentants du ministère de l'Éducation, la Fédération des cégeps a participé cette dernière année au dépôt des offres patronales aux employés du réseau collégial public, en vue du renouvellement des conventions collectives. Le 2 février. le CPNC a présenté aux fédérations syndicales enseignantes des offres s'articulant autour d'orientations visant à donner aux cégeps les moyens d'agir efficacement, rapidement et localement. Quant aux offres déposées aux professionnels et au personnel de soutien, le 23 mars, elles visaient principalement à répondre à deux enjeux cruciaux : adapter l'organisation du travail aux nouveaux besoins et favoriser le développement professionnel des employés. Avec la volonté de parler de sa propre voix, en concordance avec le mandat qui lui a été confié à cet égard par les collèges, la Fédération est intervenue publiquement, en conférence de presse, dans le cadre d'une tournée des éditorialistes et à la demande des médias, pour expliciter sa vision de l'organisation du travail dans un contexte évolutif.

LE FINANCEMENT: UNE LÉGÈRE AMÉLIORATION

Le financement est une préoccupation récurrente au sein du réseau collégial public depuis plusieurs années. Le 20 octobre 2003, la Fédération a annoncé

publiquement que 19 des 48 cégeps avaient dû déposer des prévisions budgétaires déficitaires pour 2003-2004, ce qui pouvait se traduire par un déficit prévu de 4 millions de dollars pour l'ensemble des collèges. Le gouvernement n'ayant pas, à ce moment-là, assumé dans sa totalité la hausse des coûts de système, les cégeps se voyaient forcés d'envisager des compressions de l'ordre de 30 millions de dollars sur deux ans.

Le 27 janvier 2004, à l'occasion de sa participation aux consultations prébudgétaires du ministre des Finances, M. Yves Séguin, la Fédération a présenté son mémoire Les défis, les priorités et les besoins financiers de l'enseignement supérieur collégial pour les prochaines années, qui trace notamment un portrait des enjeux exerçant une pression sur les coûts en éducation — la baisse démographique, entre autres — et des difficultés financières qui en résultent pour les collèges. Elle a également proposé de nouvelles avenues de financement liées à la participation de partenaires du secteur privé et au rééquilibrage entre la contribution de l'État, celle des employeurs et celle des individus en formation continue, particulièrement.

Le 30 mars, la Fédération a réservé, par voie de communiqué de presse, un accueil plutôt favorable au budget du Québec 2004-2005 puisqu'il prévoyait notamment une hausse de 2,3 % des crédits alloués aux collèges par rapport à l'année précédente. Une augmentation qui faisait en sorte de couvrir globalement

la hausse des coûts de système, sans toutefois offrir de réel réinvestissement dans le réseau collégial, si ce n'est des 5 millions investis pour soutenir la mise en œuvre des plans de réussite.

LES PLANS DE RÉUSSITE DES COLLÈGES: UNE ANALYSE PROSPECTIVE

Les cégeps étant tenus par la loi de se doter, à partir du 1^{er} juillet 2004, d'un plan stratégique intégrant leur second plan de réussite, la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération, qui regroupe l'ensemble des directeurs et des directrices des études des collèges, a mené une réflexion sur la mise en œuvre des premiers plans de réussite (pour la période 2000-2003) et sur les orientations à privilégier dans l'élaboration des prochains plans.

Le bilan des premiers plans de réussite permet de constater qu'ils ont généralement donné lieu à une mobilisation et à une concertation accrue du personnel des établissements autour de la question de la réussite des étudiants et des étudiantes. Un nombre important de mesures et d'outils ont été mis en place, et des orientations ont été adoptées pour favoriser la réussite. Ces plans ont véritablement permis de renforcer la qualité et l'efficacité du soutien à la réussite dans les collèges, ce qui a fait en sorte de concrétiser les objectifs que les cégeps s'étaient eux-mêmes donnés dès 1999, un an avant que le ministre de l'Éducation ne prenne des mesures en ce sens.

Dans la perspective de l'élaboration de leur second plan de réussite, les collèges ont convenu d'adopter une approche plus systémique et intégrée, et de faire en sorte que la responsabilité de la mise en œuvre et du succès de ce plan soit partagée autant par l'ensemble du personnel que par les étudiants euxmêmes, leurs parents et les entreprises. Ils ont formulé un certain nombre de recommandations liées à la réalisation de ce nouveau plan, parmi lesquelles figure la nécessité de mettre en place un système d'indicateurs de réussite plus performant, de créer des outils d'évaluation et d'analyse des mesures d'aide développées dans les collèges, de disposer de ressources financières adéquates et d'instaurer ou de renforcer des mécanismes d'arrimage avec le secondaire et l'université en matière de réussite et de diplomation.

À partir de l'expérience et des résultats positifs des premiers plans et en prenant appui sur une meilleure connaissance du phénomène complexe de la réussite, chaque collège mettra en œuvre dès l'automne 2004 son nouveau plan de réussite.

L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, UNE PRÉOCCUPATION DES COLLÈGES

La condition socioéconomique des étudiants et des étudiantes est une préoccupation constante des collèges. La Fédération a signifié son intérêt pour cette question en déposant, le 8 octobre 2003, un avis sur le document de consultation *Vers une accessibilité*

financière à la réussite de son proiet d'études, dans le cadre des audiences du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, rattaché au Conseil supérieur de l'éducation. Réitérant l'importance de maintenir le régime d'aide financière, la Fédération a notamment proposé de mieux arrimer ce régime à la Politique familiale du gouvernement, de faciliter l'accès aux études des personnes défavorisées et de reconsidérer les questions de la contribution individuelle et des dépenses admissibles dans le cadre de l'aide compensatoire accordée aux étudiants à temps plein dans le programme de prêts et bourses. La Fédération a par ailleurs précisé qu'advenant le cas où la question des droits de scolarité serait soulevée, celle-ci devrait faire l'objet d'un débat public avec les principaux acteurs de la société et des milieux de l'éducation.

À la suite de ces audiences, le Comité consultatif a notamment proposé, dans un avis au ministre de l'Éducation déposé en août dernier, de maintenir les acquis sociaux en matière d'accessibilité financière aux études et d'améliorer l'accessibilité financière à la réussite du projet d'études.

DES ÉVÉNEMENTS QUI TÉMOIGNENT DU DYNAMISME DES CÉGEPS

Deux événements à caractère scientifique ont été organisés en 2003-2004 pour promouvoir les carrières en science auprès des étudiants et des étudiantes des collèges et refléter le dynamisme qui anime la population étudiante des établissements du réseau collégial public.

■ Science Azimuts: une première journée d'activités

Un tout nouveau projet d'animation scientifique et technologique a été lancé par la Fédération, à l'aide d'une subvention du Fonds Jeunesse Québec. Le projet Science Azimuts consiste en un menu d'activités élaboré par un comité d'étudiants et d'étudiantes en collaboration avec la Fédération, en fonction des intérêts et des attentes du collège hôte et de sa population étudiante. Pour la première édition de Science Azimuts, qui s'est tenue le 5 mai 2004, des étudiants du Collège de Bois-de-Boulogne ont entre autres organisé une conférence sur l'usage des bactéries dans l'alimentation, avec dégustation de fromage et de kéfir ; une activité sur la fabrication de la bière, animée par une ingénieure d'Unibroue — avec dégustation très modérée... de bière! —: des compétitions à caractère scientifigue: des spectacles de démonstration mettant notamment en vedette... un robot; une foire et un café des sciences, de même qu'un débat sur la pollution des lacs et des rivières. Près de 500 personnes ont participé à cette première journée d'activités. Science Azimuts se poursuivra au cours de la prochaine année.

■ 12e édition de Science, on tourne!

Le caractère essentiel de ce concours scientifique et technique auprès des étudiants et des étudiantes de collège s'est de nouveau confirmé cette année. Pour relever le défi de *La tactique du tic tac*, pas moins d'une soixantaine d'équipes se sont affrontées pour mesurer un temps donné à l'aide d'un engin de leur fabrication utilisant uniquement de l'énergie mécanique. L'équipe de l'École nationale d'aérotechnique du Collège Édouard-Montpetit a remporté le Prix du défi de cette édition 2004.

UN COLLOQUE POUR MIEUX OUTILLER LES GESTIONNAIRES

Dans la suite des modifications apportées à cet égard à la *Loi sur les normes du travail*, la Fédération des cégeps et la Fédération des commissions scolaires du Québec ont organisé conjointement le 20 novembre 2003 — avec la participation de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec — un colloque sur le harcèlement psychologique dans le but de mieux outiller et d'informer les gestionnaires des deux réseaux sur cette question. Des conférences visant la familiarisation avec les nouvelles dispositions de la loi, la compréhension du phénomène du harcèlement psychologique, sa prévention et sa gestion en milieu de travail composaient essentiellement le programme de l'événement.

LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS SIÈGE À DIVERS ORGANISMES DE TOUS HORIZONS, OU EN EST MEMBRE :







- Association des collèges communautaires du Canada
- Association francophone pour le savoir (ACFAS)
- Association québécoise de pédagogie collégiale
- Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES)
- Centre Emploi-Technologie
- Centre francophone en informatisation des organisations (CEFRIO)
- Centre patronal de santé et sécurité du travail du Québec
- Commission canadienne de l'Unesco (Commission de l'éducation)
- Commission des partenaires du marché du travail
- Conseil du patronat du Québec
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Institut canadien de l'éducation des adultes
- Office Québec-Amériques pour la jeunesse
- Réseau d'informations scientifiques du Québec

STRUCTURE <u>DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS</u>

ORGANIGRAMME

Assemblée générale

Conseil d'administration

Comité des finances et de vérification

Commissions permanentes

- Commission des affaires pédagogiques
- Commission des affaires étudiantes
- Commission des affaires de la formation continue
- Commission des affaires matérielles et financières
- Commission des affaires de relations du travail et de ressources humaines

Forums

- Forum des directeurs généraux et des directrices générales
- Forum des présidents et des présidentes de conseil d'administration

Directeur général CCSR et conseiller auprès du président-directeur général

Président-directeur général

Adjointe au président-directeur général

Direction des affaires éducatives et de la recherche

Direction des communications

Direction des ressources humaines et des relations du travail

Direction des services administratifs

Direction des affaires juridiques

12

CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2003-2004, le conseil d'administration de la Fédération des cégeps était constitué des personnes suivantes :



M. Maurice Carrier Directeur général Cégep Limoilou

Vice-président

M. François Grisé Président du conseil d'administration Cégep de Drummondville

Président-directeur général de la Fédération

M. Gaëtan Boucher

Conseillers et conseillères

M. Yves Blouin Directeur général Collège François-Xavier-Garneau

M. André Carrier Directeur général Cégep de Jonauière Remplacé en mai 2004 par M. Louis Lefebvre Directeur général Cégep de Saint-Félicien

Mme Christiane Hardy Directrice générale Cégep de La Pocatière

M. Keith W. Henderson Directeur général John Abbott College

M. Roger Lapointe Directeur général Cégep de Baie-Comeau

Mme Monique Laurin Directrice générale Collège Lionel-Groulx

M. Réginald Lavertu Directeur général Collège de Rosemont

M. Daniel Marcotte Directeur général Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Mme Ginette Ouellette Directrice générale Cégep de l'Outaouais

Mme Françoise Richer Directrice générale Cégep de Sorel-Tracy Remplacée en août 2004 par M. Jacques Turgeon Directeur général Collège de Valleyfield

M. Pierre Roberge Président du conseil d'administration Heritage College

Mme Micheline Roy Directrice générale Collège de Sherbrooke

M. André Thivierge Directeur général Cégep de Thetford

Mme Louise Trudel Directrice générale Collège Shawinigan

Président sortant

M. Guy Forgues Directeur général Collège Édouard-Montpetit

FORUM DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ET DES DIRECTRICES GÉNÉRALES

En 2003-2004, le Bureau de direction du Forum des directeurs généraux et des directrices générales était constitué des personnes suivantes:

Présidente

Mme Christiane Hardy Directrice générale Cégep de La Pocatière

Mme Maybel Garneau Directrice générale Cégep de Saint-Laurent

M. Jean M. Poirier Directeur général Cégep régional de Lanaudière

M. Serge Tessier Directeur général Cégep de Saint-Jérôme

M. Jacques Turgeon Directeur général Collège de Valleyfield



FORUM DES PRÉSIDENTS ET DES PRÉSIDENTES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2003-2004, le Bureau de direction du Forum des présidents et des présidentes de conseil d'administration était constitué des personnes suivantes:

Président

M. François Grisé Président du conseil d'administration Cégep de Drummondville

M. Robert Dykes Président du conseil d'administration Cégep de Saint-Jérôme

M. Pierre Roberge Président du conseil d'administration Heritage College

COMMISSIONS PERMANENTES

Les cadres et hors cadres des collèges sont regroupés au sein de la Fédération des cégeps en cinq commissions qui mènent des travaux d'analyse et conseillent l'assemblée générale.





COMMISSION DES AFFAIRES PÉDAGOGIQUES (CAP)

En 2003-2004, le Bureau de direction de la CAP était composé des personnes suivantes:

Président

M. Robert Ducharme Directeur des études Cégep de Saint-Jérôme

Vice-présidente

Mme Patricia Hanigan Directrice des études Collège de Maisonneuve

Conseillers et conseillères

Mme Lyne Boileau Directrice des études Collège Ahuntsic

M. Gaston Faucher Directeur des études Collège François-Xavier-Garneau

Mme Marielle Poirier Directrice des études Collège Édouard-Montpetit

M. Peter Ross Directeur des études Vanier College

Mme Nicole Vigeant Directrice des études Cégep de Rimouski

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (CAE)

En 2003-2004, le Bureau de direction de la CAE était composé des personnes suivantes:

Président

M. Claude Bissonnette Directeur des affaires étudiantes et des communications Cégep de Sainte-Foy

Conseillers et conseillères

Mme Line Corneau Directrice des services aux étudiants Cégep de Chicoutimi

M. Claude Courchesne Adjoint à la direction des études Cégep de Sorel-Tracy Remplacé en janvier 2004 par Mme Doris Fortin Directrice du Service des affaires étudiantes Cégep de Jonquière

Mme Francine Duquette Directrice du Service des affaires étudiantes Cégep Marie-Victorin

M. Jacques Fortin
Directeur des affaires étudiantes
et communautaires
Cégep de Lévis-Lauzon

M. Yves Fredette Adjoint à la directrice des études Collège de Rosemont

M. François Savard Directeur des affaires étudiantes et communautaires Cégep Limoilou

COMMISSION DES AFFAIRES DE LA FORMATION CONTINUE (CAFC)

En 2003-2004, le Bureau de direction de la CAFC était composé des personnes suivantes :

Présidente

Mme Martine Blache Directrice du Service de formation aux entreprises Cégep du Vieux Montréal

Conseillers et conseillères

Mme Lyne Beaulieu Directrice adjointe du Service de la formation continue Cégep de Rimouski

M. Serge Boulet Coordonnateur régional de la formation continue Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

M. André Gingras Directeur de la formation continue Cégep de Sainte-Foy

Mme Joanne Moreau

Adjointe à la direction des études

— Formation continue

Cégep de l'Outaouais

M. Roger Sylvestre Directeur du Service de la formation continue Cégep de Saint-Hyacinthe

COMMISSION DES AFFAIRES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES (CAMAF)

En 2003-2004, le Bureau de direction de la CAMAF était composé des personnes suivantes:

Président

M. Daniel Smith Directeur des services administratifs Cégep Limoilou

Vice-présidente

Mme Monique Pesant
Directrice des ressources financières
et humaines
Collège de Rosemont
Remplacée en janvier 2004
par M. Alain Bouchard
Directeur des services administratifs
et techniques
Cégep de Jonquière

Conseillers et conseillères

M. Alain Bouchard
Directeur des services administratifs
et techniques
Cégep de Jonquière
Remplacé en janvier 2004
par Mme France Bordeleau
Directrice des services administratifs
Collège Montmorency

M. Alain Brochier Directeur des services financiers et de l'informatique Cégep de Sainte-Foy

Mme Nancy Duncan Directrice du Service des finances Cégep du Vieux Montréal

M. Jacques Girard Directeur des services administratifs Cégep de Chicoutimi

M. Sylvain Ménard Directeur des ressources matérielles et financières Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

M. Yvon Pépin Directeur des services financiers Collège Ahuntsic

M. Luc Thiffault Coordonnateur des ressources matérielles Collège Lionel-Groulx

COMMISSION DES AFFAIRES DE RELATIONS DU TRAVAIL ET DE RESSOURCES HUMAINES (CARTRH)

En 2003-2004, le Bureau de direction de la CARTRH était composé des personnes suivantes:

Président

M. Jean Leclerc
Directeur du Service
des ressources humaines
Collège François-Xavier-Garneau
Remplacé en mars 2004
par M. Laval Dubé
Directeur du Service du personnel,
des affaires corporatives
et des communications
Cégep de Saint-Hyacinthe

Vice-président

M. Sylvain Mandeville Directeur des ressources humaines et secrétaire général Cégep Marie-Victorin

Secrétaire

M. Laval Dubé
Directeur du Service du personnel,
des affaires corporatives
et des communications
Cégep de Saint-Hyacinthe
Remplacé en mars 2004
par Mme Denise Bélanger
Directrice des ressources humaines
Collège de Vallevfield

Conseillères

Mme Claudine Baril
Directrice des ressources humaines
Cégep de Matane

Mme Denise Bélanger Directrice des ressources humaines Collège de Valleyfield



ORGANISMES PARTENAIRES

CARREFOUR DE LA RÉUSSITE AU COLLÉGIAL

www.fedecegeps.qc.ca

Créé par la Fédération des cégeps, le Carrefour de la réussite au collégial soutient les collèges dans la mise en œuvre de leur plan de réussite en diffusant de l'information et des outils, en favorisant les échanges, en organisant des activités de perfectionnement et en effectuant des travaux de veille et de recherche. Il contribue au développement de l'expertise et des connaissances en matière de réussite et de diplomation dans les collèges.

CÉGEP INTERNATIONAL

www.cegepinternational.qc.ca

Cégep international est l'organisme de promotion des collèges sur le plan international. Il informe les cégeps et suscite des échanges et des partenariats entre ses membres et des établissements étrangers en plus de faciliter la coordination de leurs activités sur la scène internationale. Cégep international s'emploie également à faciliter la venue d'étudiants étrangers au Québec et l'organisation de stages à l'étranger pour les étudiants du collégial.

RÉSEAU INTERCOLLÉGIAL DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES DU QUÉBEC

www.riasq.qc.ca

Le Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec, le RIASQ, est une corporation à but non lucratif qui travaille au développement d'activités éducatives de loisir culturel pour les jeunes du milieu collégial. Regroupant la grande majorité des services d'animation culturelle des collèges, centres d'études ou campus du Québec, publics et privés (63 établissements membres en 2003-2004), le RIASQ produit annuellement les événements intercollégiaux qui occupent le calendrier culturel québécois de novembre à avril: Cégeps en spectacle, l'Exposition d'arts plastiques, le Festival de danse et le Festival de théâtre.

RÉSEAU TRANS-TECH

www.reseautranstech.qc.ca

Le Réseau Trans-tech fait la promotion des centres collégiaux de transfert de technologie qui, chacun dans un secteur économique bien défini, effectuent de la recherche appliquée, assurent une aide technique aux entreprises et diffusent de l'information. Ils contribuent ainsi à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique, à l'implantation de technologies nouvelles et à leur diffusion.

CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS

www.ccsr.qc.ca

Au service des collèges

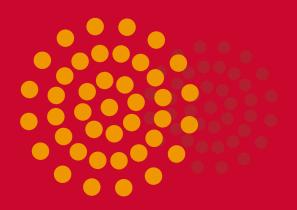
Le Centre collégial des services regroupés (CCSR) est une corporation sans but lucratif créée par les collèges pour relever des défis de gestion et mettre en commun des services afin de réaliser des économies significatives. Ses activités doivent s'autofinancer et les bénéfices qu'il en retire sont réinvestis dans le développement de projets qui répondent aux besoins de sa clientèle.

La force du regroupement et l'expertise partagée

- Achats regroupés: favorise le regroupement de collèges pour l'achat de produits et de services afin de réaliser des économies d'échelle.
- Services documentaires (Resdoc): offre aux usagers des bibliothèques l'accès à des produits et à des services à des coûts compétitifs.
- Santé et sécurité: facilite la concertation et l'échange d'expertise en matière de prévention et de sécurité au travail.
- Perfectionnement: propose des activités dans les divers domaines de la gestion (sessions générales et spécialisées, conférences, forums, etc.)
- Services-conseils: offre aux cégeps l'expertise d'une équipe pour les accompagner dans la recherche de solutions à leurs problématiques organisationnelles.
- Relève et sélection de personnel

DE LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS







Fédération des cégeps

500, boulevard Crémazie Est Montréal (Québec) H2P 1E7 Téléphone: (514) 381-8631 Télécopieur: (514) 381-2263 comm@fedecegeps.qc.ca